

# LIVRET D'ACCUEIL

*Apprenants en situation de handicap*



## **LIVRET D'ACCUEIL - SOMMAIRE**

<b>I. CHARTE HANDI ACCUEIL</b>	<b>1</b>
<b>II. PLAN D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ DES APPRENANTS EN SITUATION DE HANDICAP</b>	<b>5</b>
QU'EST-CE-QUE LE HANDICAP?	5
SUIS-JE CONCERNÉ(E)?	6
AI-JE LE DROIT AU SILENCE SUR MON ÉTAT DE SANTÉ?	6
QUAND DOIS-JE PARLER DE MON HANDICAP?	6
COMMENT BÉNÉFICIER D'UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ?	6
COMMENT SE PASSE UN ENTRETIEN AVEC LE RÉFÉRENT HANDICAP?	6
QUELS SONT LES TYPES DE COMPENSATION QUI PEUVENT ÊTRE MIS EN PLACE?	7
<b>III. ACCOMPAGNEMENT DU PARCOURS DE L'APPRENANT</b>	<b>8</b>
ACCUEIL ET ÉLABORATION D'UN PARCOURS PERSONNALISÉ EN AMONT DE LA FORMATION	8
ACCOMPAGNEMENT TOUT AU LONG DU PARCOURS	8
ACCOMPAGNEMENT APRÈS LA FORMATION, JUSQU'À L'INSERTION PROFESSIONNELLE	9
MESURE D'IMPACT	9
<b>IV. COMMENT ET POURQUOI OBTENIR UNE RQTH?</b>	<b>10</b>
A QUOI SERT UNE RQTH?	10
COMMENT OBTENIR UNE RQTH?	10
<b>V. LISTE DES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS</b>	<b>11</b>

## CHARTRE HANDI ACCUEIL

### APPRENANTS ET STAGIAIRES DE LA FORMATION CONTINUE

Dans le contexte de la loi du 11 février 2005 et de la Convention des Nations Unies pour le Droit des Personnes Handicapées, ratifiée en 2020, les écoles du Groupe ESP-esd facilitent l'apprentissage des apprenants en situation de handicap.

ESP-esd s'engage à respecter la politique qualité ADE, à faciliter le handi-accueil et plus précisément à :

- Favoriser l'accès et la réussite à ses formations aux apprenants ou stagiaires de la formation professionnelle en situation de handicap.
- Informer sur le dispositif d'accueil et d'accompagnement individualisé propre aux apprenants ou stagiaires de la formation professionnelle en situation de handicap.
- Proposer individuellement un plan d'accompagnement personnalisé et évolutif au contexte du handicap et au projet professionnel.
- Faciliter l'insertion professionnelle des apprenants ou stagiaires de la formation professionnelle tout au long de leur parcours, aussi bien au niveau des stages ou de l'alternance que de l'emploi.
- Accompagner les apprenants ou stagiaires de la formation professionnelle handicapés dans leur mobilité nationale ou internationale.
- Développer, en lien avec ses partenaires professionnels, des formations professionnalisantes innovantes incluant l'accessibilité dès sa conception.
- Nommer un référent handicap.
- Sensibiliser sa communauté éducative.
- Évaluer l'impact du plan d'accompagnement personnalisé au contexte du handicap et du projet professionnel.

**Etienne PORTEAUX**, Directeur Général du Groupe ESP-esd

# II. PLAN D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ DES APPRENANTS EN SITUATION DE HANDICAP

## QU'EST-CE-QUE LE HANDICAP ?

La loi du 11 février 2005 indique :

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

Le handicap est une notion souvent mal comprise qui recouvre une diversité de situations larges dont les conséquences sur l'emploi peuvent être variables.

### Les familles de handicap

**HANDICAP VISUEL**

*Myopie, presbytie, strabisme, rétinite, daltonisme...*

Le handicap visuel a de nombreuses origines (congénitale, due à une maladie ou un accident). Il se caractérise par une perte de l'acuité visuelle pouvant aller jusqu'à la cécité.

**LE SAVIEZ-VOUS ?**  
En France parmi le 1,5 million de personnes déficientes visuelles 14% sont aveugles et une minorité utilisent le braille.

**HANDICAP MENTAL**

*Trisomie 21, autisme ou encore traumatisme crânien*, la déficience intellectuelle se traduit par une difficulté à comprendre et une limitation de la rapidité des fonctions mentales.

**LE SAVIEZ-VOUS ?**  
On parle de handicap cognitif pour des personnes souffrant de troubles de l'attention ou de la perception tels que les personnes souffrant de dyslexie ou dyspraxie.

**MALADIES INVALIDANTES**

*Hypertension, insuffisance cardiaque, diabète, allergie, eczéma, cancer, épilepsie...*

Les maladies invalidantes entraînent une restriction d'activité (motrice, quantité de travail à accomplir, durée de l'intensité pour le réaliser).

**LE SAVIEZ-VOUS ?**  
375 000 nouveaux cas de cancer sont détectés tous les ans en France. 80% des personnes reprennent leur activité dans les deux ans après le diagnostic.

**HANDICAP PSYCHIQUE**

*Névrose, TOC<sup>(1)</sup>, phobies, addictions, dépression*, ces différents troubles se caractérisent par un déficit relationnel, ou des difficultés de concentration.

**LE SAVIEZ-VOUS ?**  
À la différence du handicap mental, le handicap psychique n'affecte pas la capacité intellectuelle de la personne.

**HANDICAP MOTEUR**

*Lombalgie, TMS<sup>(2)</sup>, rhumatisme, malformation, paralysie, AVC<sup>(3)</sup>...*

Les personnes handicapées moteur rencontrent des difficultés à se déplacer, conserver ou changer de position, effectuer certains gestes et parfois des difficultés à oraler.

**LE SAVIEZ-VOUS ?**  
Moins de 5% des personnes touchées par une déficience motrice se déplacent en fauteuil roulant.

**HANDICAP AUDITIF**

*Acouphène ou surdité légère à profonde*, la perte auditive totale est rare et la plupart des déficients auditifs possèdent des restes auditifs. Elle se caractérise par une difficulté, voire une impossibilité à percevoir et localiser les sons et la parole.

**LE SAVIEZ-VOUS ?**  
Le plus souvent les personnes sourdes ne sont pas muettes, même si dans certains cas le handicap peut s'accompagner d'une difficulté à oraler.

En France **2,7 millions** de personnes ont une reconnaissance administrative du handicap et parmi elles :

Handicap visuel	5 %
Handicap mental	7 %
Handicap auditif	8 %
Handicap psychique	13 %
Maladies invalidantes	20 %
Handicap moteur	45 %



(1) TOC : Trouble obsessionnel compulsif.  
 (2) TMS : Troubles musculo-squelettiques.  
 (3) AVC : Accident vasculaire cérébral.

## SUIS-JE CONCERNÉ(E)?

Vous êtes concerné(e) par le handicap si un problème de santé vous empêche d'accomplir certaines tâches dans votre formation ou dans votre période en entreprise.

## AI-JE LE DROIT AU SILENCE SUR MON ÉTAT DE SANTÉ?

Vous n'êtes pas obligé(e) d'échanger avec votre école ou votre employeur, sur votre situation de handicap ou de maladie. Chacun a le droit à la discrétion sur son état de santé. La santé relève de la médecine et donc du secret médical. Nous vous invitons, cependant à faire part, à votre école ou à votre employeur, des difficultés que peuvent engendrer votre situation de handicap, afin de bénéficier d'un accompagnement personnalisé.

## QUAND DOIS-JE PARLER DE MON HANDICAP?

A tout moment, vous pouvez faire part de votre handicap à votre référent handicap, pour convenir d'un rendez-vous avec vous afin d'évaluer les aménagements nécessaires au bon déroulement de votre parcours.

## COMMENT BÉNÉFICIER D'UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ?

Pour bénéficier d'un accompagnement personnalisé, prenez contact avec le responsable handicap de votre école :

PARIS : [handicap-paris@esp-esd.com](mailto:handicap-paris@esp-esd.com)

BORDEAUX : [handicap-bordeaux@esp-esd.com](mailto:handicap-bordeaux@esp-esd.com)

LYON : [handicap-lyon@esp-esd.com](mailto:handicap-lyon@esp-esd.com)

TOULOUSE : [handicap-toulouse@esp-esd.com](mailto:handicap-toulouse@esp-esd.com)

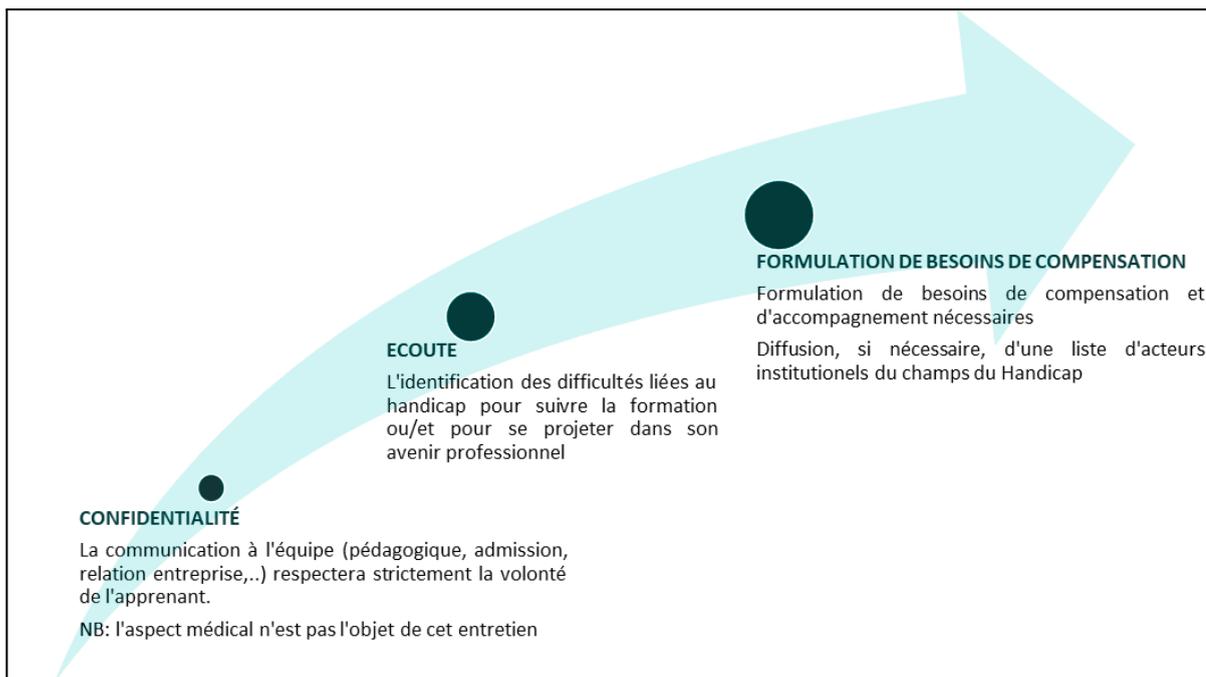
NANTES : [handicap-nantes@esp-esd.com](mailto:handicap-nantes@esp-esd.com)

LILLE : [handicap-lille@esp-esd.com](mailto:handicap-lille@esp-esd.com)

## COMMENT SE PASSE UN ENTRETIEN AVEC LE RÉFÉRENT HANDICAP?

Le référent Handicap peut:

- Écouter vos difficultés et mettre en place, si nécessaire, un plan d'accompagnement personnalisé
- Individualiser les modalités pédagogiques ou les modalités des évaluations, dans le respect des référentiels de diplôme ou de titre RNCP
- Faciliter l'intégration dans le monde professionnel
- Vous orienter vers les organismes institutionnels dans le champ du handicap



## QUELS SONT LES TYPES DE COMPENSATION QUI PEUVENT ÊTRE MIS EN PLACE ?

Selon le plan d'accompagnement individualisé proposé, des mesures de compensation du handicap peuvent être mises en place

- Ecouter vos difficultés et mettre en place, si nécessaire, un plan d'accompagnement personnalisé
- Individualiser les modalités pédagogiques ou les modalités des évaluations, dans le respect des référentiels de diplôme ou de titre RNCP.

Des mesures de compensation de votre handicap pourront être mises en place, dans le respect des exigences du référentiel de certification si l'apprenant bénéficie d'une RQTH ou fournit à l'école un certificat médical récent.

## III. ACCOMPAGNEMENT DU PARCOURS DE L'APPRENANT

### ACCUEIL ET ÉLABORATION D'UN PARCOURS PERSONNALISÉ EN AMONT DE LA FORMATION

Dès votre admission, vous êtes invité(e), si vous le souhaitez, à mentionner votre handicap, sur votre profil du portail d'inscription.

Vous êtes alors accompagné(e) par le référent handicap. Vous échangez ainsi, de manière confidentielle sur sa situation personnelle, pour analyser les solutions pédagogiques ou non pédagogiques facilitant la réussite de vos études et de votre projet professionnel.

### ACCOMPAGNEMENT TOUT AU LONG DU PARCOURS

Si vous ne l'avez pas fait au moment de votre candidature, vous êtes invité, dès votre arrivée, à prendre contact avec le Référent Handicap de votre campus, afin de déterminer vos besoins à la fois pédagogiques, mais également de vie extra-académique (recherche d'entreprise, restauration, transport...) pour élaborer un plan d'accompagnement individualisé (P.A.I.)

Le Référent Handicap est prescripteur du plan d'actions auprès de nos responsables pédagogiques. Il en assure la mise en œuvre et facilite le lien, si nécessaire, avec l'AGEFIPH ou d'autres structures institutionnelles pour des préconisations ou l'élaboration d'un dossier de reconnaissance de travailleur handicapé (RQTH).

Le référent handicap collecte les éléments (certificat médical récent et demande individuelle de l'élève) en vue d'aménagement des modalités d'évaluation, ou de la majoration de la durée de l'examen. - Le campus étudie les demandes d'aménagement des modalités d'évaluation des compétences en s'assurant qu'elles soient conformes aux attentes du diplôme préparé et à la notion d'aménagement raisonnable prévue par la loi.

Le coordinateur pédagogique met en œuvre le plan d'action préconisé, les aménagements pédagogiques proposés en aides humaines ou techniques et adaptent les ressources pédagogiques ou leur modalité de transmission.

Les équipes pédagogiques peuvent procéder à l'aménagement des modalités d'évaluation, ou à la majoration de la durée de l'examen.

Le service Relation Entreprises, facilite la recherche de stages ou d'alternance en cohérence avec le projet professionnel de l'apprenant et en perspective d'une insertion professionnelle réussie. Dans ce cas, le référent handicap renforce les échanges avec votre tuteur ou la mission handicap de l'entreprise, facilite la mise en place d'aménagements adaptés et l'accès aux aides spécifiques pour l'apprentissage en situation de handicap.

# ACCOMPAGNEMENT APRÈS LA FORMATION, JUSQU'À L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Votre école accompagne ses jeunes diplômés au-delà de leur sortie de cursus. Le service Relation Entreprise de l'école reste disponible pour les accompagner jusqu'à leur premier emploi durable.

Les réseaux d' alumni des écoles du Groupe AD Education, représentent au total près de 40 000 membres, permettant à nos diplômés handicapés de rester connectés après leur formation, dans un objectif multiple :

- Optimiser leur employabilité, en intégrant l'aspect handicap, grâce à un job-board privé et à l'entraide inter-promotion.
- Accompagner leurs besoins en recrutement de stagiaires, d'alternants et de collaborateurs au sein de leur structure parmi les membres du réseau.
- Bénéficier d'une veille sectorielle et être conviés à des événements professionnels.
- Participer à la vie de leur école en devenant jury, partenaire, mentor.
- Bénéficier de tarifs préférentiels sur les prestations de formation professionnelle proposées par les écoles du Groupe.

## MESURE D'IMPACT

La mise en œuvre de notre politique handicap fait l'objet d'une démarche d'amélioration continue. Nous vous solliciterons donc pour recueillir votre avis et votre degré de satisfaction sur votre plan d'accompagnement personnalisé.

## IV. COMMENT ET POURQUOI OBTENIR UNE RQTH?

### A QUOI SERT UNE RQTH?

**La Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) est une décision administrative qui permet aux apprenants en situation de handicap de :**

- Bénéficier d'aides spécifiques
- Bénéficier de la mise en place d'un plan d'accompagnement personnalisé avec un aménagement des modalités pédagogiques ou des modalités d'évaluation, dans le respect des référentiels de diplôme ou de titre RNCP
- Bénéficier d'un accompagnement renforcé pour la recherche d'entreprise et l'intégration dans le monde professionnel
- Faire bénéficier son employeur d'aides financières (par exemple dans le cadre du contrat d'apprentissage)
- Bénéficier d'un contrat d'apprentissage aménagé
- Faire valoir ses droits.

## COMMENT OBTENIR UNE RQTH?

Elle est délivrée par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).

→ <https://www.monparcours handicap.gouv.fr/aides/la-reconnaissance-de-la-qualite-de-travailleur-handicape-rqth#quels-sont-les-criteres-d-attribution-de-la-rqth>

→ <https://www.uniformation.fr/particulier/salaries/outil/comment-obtenir-la-reconnaissance-de-la-qualite-de-travailleur-handicape-rqth>

**La demande de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) n'est pas nécessaire si vous percevez ou faites renouveler :**

- l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ;
- la prestation de compensation du handicap (PCH) ;
- l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) ;
- l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) pour les jeunes de plus de 16 ans sous convention de stage ;
- une rente accident du travail ou maladie professionnelle ;
- une pension d'invalidité ou si vous êtes titulaire d'une carte mobilité inclusion mention « invalidité ».

En vous souhaitant une bonne formation.

## V. LISTE DES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

### PARTENAIRES – ACCUEIL DES PUBLICS EN SITUATION DE HANDICAP

#### PARIS

##### Ressource Handicap Formation (RHF) - Agefiph Île de France

24/28 Villa Baudran  
21/37 rue de Stalingrad - Immeuble Le Baudran  
94110 ARCUEIL  
Tél : 08 00 11 10 09  
Par mail, pour l'appui aux parcours individuels : [rhf-idf@agefiph.asso.fr](mailto:rhf-idf@agefiph.asso.fr)

##### MDPH 75

69 Rue de la Victoire  
75009 PARIS  
Tél : 01 53 32 39 39  
Mail : [contact@mdph.paris.fr](mailto:contact@mdph.paris.fr)

### Cap Emploi 75

43 bis Rue d'Hautpoul  
75019 PARIS  
Tél : 01 44 52 40 60  
Mail : [contact@capemploi75.org](mailto:contact@capemploi75.org)

### Mission Locale de Paris

Tél: 08 05 69 07 00, ou se présenter directement sur le site auquel son domicile est rattaché à 9h ou à 13h30 pour s'inscrire (pré-inscription possible en ligne)

- Site CENTRE (Paris 1, 2, 3, 4, 9, 10 et 11ème) 29/31 rue des boulets, 75011 Paris
- Site SOLEIL (Paris 5, 12 et 13ème) 93 rue Jeanne d'Arc, 75013 Paris
- Site AVENIR (Paris 6, 7, 14, 15 et 16ème) 24/26 rue de Chatillon, 75014 Paris ou 101 quai Branly, 75015 Paris (locaux du CIDJ).
- Site MILORD (Paris 8, 17 et 18ème) 9 impasse Milord, 75018 Paris
- Site EST (Paris 19ème) 65 rue d'Hautpoul, 75019 Paris
- Site HAUTS DE MENIL' (Paris 20ème) 31 rue Pixérécourt, 75020 Paris

Pour les apprentis résidents en banlieue, prendre contact avec la mission locale du département concerné.

### Mission Crous Handicap

38 Avenue Georges Bernanos  
75005 PARIS  
Tél : 01 40 51 35 57 (mardi, mercredi et vendredi)  
Mail : [mission.handicap@crous-paris.fr](mailto:mission.handicap@crous-paris.fr)

### Handinamique

Tour essor 16<sup>e</sup> étage - 14 rue Scandicci  
93508 PANTIN  
Eglantine Marette, responsable des activités  
Tél : 01 82 28 43 94  
[www.handinamique.org](http://www.handinamique.org)

## LYON

### Agefiph Lyon

33 Rue Saint-Théobald  
38080 L'ISLE-D'ABEAU  
Tél : 08 00 11 10 09  
Mail : [auvergne-rhone-alpes@agefiph.asso.fr](mailto:auvergne-rhone-alpes@agefiph.asso.fr)

### Ressource Handicap Formation (RHF)

Isabelle Gruyelle, conseillère RHF / Tél : 06 22 64 09 60  
Marie-Pierre Barot, conseillère RHF / Tél : 06 22 10 01 52  
Mail : [rhf-ara@agefiph.asso.fr](mailto:rhf-ara@agefiph.asso.fr)

## MDMPH

Si j'habite sur une commune du Département du Rhône, hors Métropole : c'est la MDMPH du Rhône qui traitera mon dossier de demande de compensation du handicap, [Rhône + Handicap](#) m'est dédié

Si j'habite sur une commune de la Métropole de Lyon : c'est la MDMPH de la Métropole qui traitera mon dossier de demande de compensation du handicap, je me rends sur [grandlyon.com](http://grandlyon.com)

8 Rue Jonas Salk

69007 LYON

Tél : 04 26 83 86 86

Mail : [handicap@grandlyon.com](mailto:handicap@grandlyon.com)

## Cap Emploi 69

Les Jardins d'Entreprises

213 Rue de Gerland - Bâtiment F2

69007 LYON

Tél : 04 37 53 01 31

Mail : [contact@handilyonrhone.org](mailto:contact@handilyonrhone.org)

**Mission Locale de Lyon**, selon le lieu de résidence du candidat :

- Antenne Bachut (Lyon 8ème) 307 avenue Berthelot, 69008 Lyon
- Antenne des Pentes (Lyon 1, 2 et 4ème) 2 rue des Pierres Plantées, 69001 Lyon
- Antenne Duchère (Lyon 5 et 9ème) 10 bis place Abbé Pierre, 69009 Lyon
- Antenne Voltaire (Lyon 3 et 6ème) 265 rue Duguesclin, 69003 Lyon
- Antenne Gerland (Lyon 7ème) 62 rue Georges Gouy, 69007 Lyon
- Antenne Mermoz (Lyon 8ème) 172 avenue du général Frère, 69008 Lyon

# TOULOUSE

## Agefiph Toulouse

Immeuble La Passerelle, 17 Bd de la Gare

31500 TOULOUSE

Tél : 08 00 11 10 09

## Ressource Handicap Formation (RHF)

Nathalie Bayle, animatrice du dispositif RHF Agefiph Occitanie

Tél : 06 48 10 95 84

Mail : [informationrhf-occitanie@agefiph.asso.fr](mailto:informationrhf-occitanie@agefiph.asso.fr)

## MDPH 31

10 Place Alfonse Jourdain

31000 TOULOUSE

Tél : 08 00 31 01 31

<https://www.mdph31.fr>

### Cap Emploi 31

8 Rue Paul Mesplé  
31100 TOULOUSE  
Tél : 05 34 40 91 91

<https://www.capemploi-31.com>

**Mission locale de Toulouse**, selon le lieu de résidence du candidat :

- Antenne Bagatelles : 35, rue du Lot, 31100 Toulouse - 05 61 41 35 28
- Antenne Centre : 24 rue Garipuy, 31500 Toulouse - 05 62 73 38 73
- Antenne Mirail : 4, allée André Maginot, 31100 Toulouse - 05 61 41 77 33
- Antenne Quartiers Est : 6, Place Guy Hersant, 31400 Toulouse - 05 34 31 25 25
- Antenne Quartiers Nord : 2, Rue Ernest Renan, 31200 Toulouse - 05 61 57 59 92

## BORDEAUX

### L'Agefiph Bordeaux

Le Millénium 2, Zac Coeur De Bastide, 13 Rue Jean Paul Alaux  
33000 BORDEAUX  
Tél : 08 00 11 10 09  
Mail : [nouvelle-aquitaine@agefiph.asso.fr](mailto:nouvelle-aquitaine@agefiph.asso.fr)

### Centre Ressource Formation Handicap - Nouvelle-Aquitaine

202 Rue d'Ornano  
33000 BORDEAUX  
Tél : 05 57 29 20 12  
<https://crfh-handicap.fr/>

### MDPH 33

Rue Corps Franc Pommies  
33000 BORDEAUX  
Tél : 05 56 99 66 99

### Cap Emploi 33

23 Quai de Paludate  
33000 BORDEAUX  
Tél : 05 56 31 38 27

### Mission Locale Bordeaux Sud

30 Rue Armand Caduc  
33800 BORDEAUX  
Tél : 05 56 33 63 70

### Pôle Services IRSA - Handicap sensoriel auditif

154 Boulevard du Président Wilson  
33000 BORDEAUX  
Tél : 05 56 44 29 51  
Mail : [poleservices@irsa.fr](mailto:poleservices@irsa.fr)

### GIHP Aquitaine - Handicap moteur

436, Avenue de Verdun  
33700 MÉRIGNAC  
Tél : 05 56 12 39 89  
Mail : [pasmo@gihp-aquitaine.org](mailto:pasmo@gihp-aquitaine.org)

### GIHP Aquitaine - Handicap sensoriel visuel

436, Avenue de Verdun  
33700 MÉRIGNAC  
Tél : 05 56 12 39 89  
Mail : [pashv@gihp-aquitaine.org](mailto:pashv@gihp-aquitaine.org)

### ARI Insertion - Handicap psychique

71 rue des Vivants  
33000 BORDEAUX  
Tél : 05 56 57 51 39  
Mail : [ari.insertion@ari-accompagnement.fr](mailto:ari.insertion@ari-accompagnement.fr)

### Adapei 33 - Handicap mental & handicap cognitif

39 rue Robert Caumont  
33049 BORDEAUX  
Tél : 06 17 90 05 20  
Mail : [rachid.elanizi@adapei33.com](mailto:rachid.elanizi@adapei33.com)

## NANTES

### Ressource Handicap Formation (RHF) - Agefiph Pays de la Loire

34 Quai Magellan  
44000 NANTES  
Tél : 08 00 11 10 09  
Ressource Formation Handicap (RHF)

Damien GOUGEON  
Tél : 02 40 48 30 66  
Mail : [rhf-pays-de-la-loire@agefiph.asso.fr](mailto:rhf-pays-de-la-loire@agefiph.asso.fr)

#### MDPH 44

Rond Point du Forum d'Orvault  
300 Route de Vannes  
44700 ORVAULT Cedex 1  
Tél : 02 28 09 40 50

#### Cap Emploi 44

1 Rue Didienne  
44000 NANTES  
Tél : 02 40 08 07 07

<https://www.capemploi-44.com>

**ATDEC Nantes Métropole**, selon le lieu de résidence du candidat:

- Antenne Ouest - Nord : 5, bis avenue de l'Angevinière, 44800 Saint-Herblain - 02 40 63 55 49
- Antenne Nord & Centre : 81, rue des Renards, 44300 Nantes - 02 40 76 50 52
- Antenne Ouest-Sud : 46, Boulevard Jean Moulin, 44100 Nantes - 02 28 03 93 29
- Antenne Est & Erdre : 9, rue Augustin Fresnel, 44300 Nantes - 02 40 49 22 86
- Antenne Ile & Sud : 8, rue Jean-Baptiste Vigier, 44400 Rezé - 02 51 70 26 93

## LILLE

#### Ressource Handicap Formation (RHF) - Agefiph Hauts-de-France

27 bis rue du Vieux Faubourg

59040 Lille

Tél : 03 22 54 26 80

Ressource Formation Handicap (RHF)

Chloé STELMASZAK

Mail : [rhf-hdf@agefiph.asso.fr](mailto:rhf-hdf@agefiph.asso.fr)

#### MDPH 59

Siège de la MDPH - Antenne de Villeneuve d'Ascq

21 rue de la Toison d'Or

59650 VILLENEUVE D'ASCQ

Tél : 03 59 73 73 73

Mail : [lille-mdph@lenord.fr](mailto:lille-mdph@lenord.fr)

- Antenne MDPH de Valenciennes : Immeuble Philippa de Hainaut, 160 Boulevard Harpignies, 59300 Valenciennes - [valenciennes-avesnes-mdph@lenord.fr](mailto:valenciennes-avesnes-mdph@lenord.fr)
- Antenne MDPH de Dunkerque : Zone des 3 Ponts, Site de Neptune, 183, rue de l'école Maternelle CS 9707, 59385 Dunkerque Cedex 1 - Mail : [dunkerque-mdph@lenord.fr](mailto:dunkerque-mdph@lenord.fr)

### Cap Emploi 59

23 Chem. du Moulin Delmar  
59700 MARCQ-EN-BAROEUL  
Tél : 03 59 31 81 31

<https://www.capemploi-59lille.com>

### Mission Locale de Lille

5 boulevard du Maréchal Vaillant  
59000 LILLE  
Tél : 03 20 14 85 50  
Mail : [ml.lille@reussir.asso.fr](mailto:ml.lille@reussir.asso.fr)

## SITES À CONSULTER

### Tremplin Handicap

<http://www.tremplin-handicap.fr/>

### Gouvernement : Guide apprentissage et handicap

[https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/guideapprentissage\\_handicap2023\\_28072023.pdf](https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/guideapprentissage_handicap2023_28072023.pdf)

### Agefiph défi métiers Centre de ressources numériques

<https://rhf-agefiph.defi-metiers.fr/>

### Manpower

<https://www.manpower.fr/candidats/nos-conseils-emploi/nos-conseils-si-vous-etes/travailleur-handicape>